Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260329-2026_42-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf mars deux-mille-vingt-six, à dix-heures-trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mercredi vingt-cinq mars deux-mille-vingt-six par M. Michel PENHOUËT, Maire sortant, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE doyen de l'assemblée.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (21) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL.

Représentés (2) : Bruno LEGRAND pouvoir à Virginie RIOT, Françoise RIOU pouvoir à Vincent BOUCHE.

Monsieur Gabin JUBAULT a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°42-2026
Election des adjoints

Rapporteur : Philippe ROULLE

Il a été procédé, sous la présidence de M. Philippe ROULLE élu maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Une liste de candidats a été présentée par M. Philippe ROULLE.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
b. Nombre de bulletins nuls (article L. 66 du code électoral) : 5
c. Nombre de bulletins blancs (article L. 65 du code électoral) : 0
d. Reste pour le nombre des suffrages exprimés (a-b-c) : 18
e. Majorité absolue : 10

La liste d'adjoints présentée par M. Philippe ROULLE a obtenu : dix-huit (18) voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre suivant :

1. Mme Sophie GUYON, première adjointe,

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260329-2026_42-DE

2. M. Bruno LEGRAND, deuxième adjoint,
3. Mme Virginie RIOT, troisième adjointe,
4. M. François LAMALLE, quatrième adjoint,
5. Mme Véronique SALZE-LOZAC'H, cinquième adjointe,
6. M. Loïc DE COURLON, sixième adjoint,

Ces adjoints ont été immédiatement installés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE